



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER - LA CHIESAZ

PREAVIS N°03/2019

Rapport de minorité pour le préavis 03/2019 concernant les coûts d'investissements pour le remplacement de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc nommée par le bureau du conseil dans le cadre du préavis n°03/2019 s'est réunie le 20 février 2019 à 19h30 à la Grande salle de St-Légier - La Chiesaz, salle « Les Mossettes » conjointement avec celle de Blonay. Elle s'est constituée comme suit :

Président	Monica Simonet	
Rapporteur	Rita Regamey	
Membres	Arnaud Janin	
	Mathieu Balsiger	
	Julien Carrel	
	Eric Berthoud	
	Vanda Brauner Stern	
Membre COFIN	Alain Vionnet	

Rapport de minorité

Notre civilisation industrielle continue de déverser quotidiennement des tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. Nous sommes témoins de la montée inéluctable de la température moyenne du globe et de l'effondrement de la biodiversité, au point que la possibilité même de survie de notre espèce d'ici une à deux générations est questionnée.

C'est dans ce contexte que nous sommes invités à discuter du renouvellement du télésiège de la Châ dont les mérites sont largement vantés dans le dernier COMM'une INFO. Manifestement l'urgence prioritaire aujourd'hui pour nos 2 communes de St-Légier et Blonay c'est l'installation d'un télésiège qui culmine à moins de 1400 m.

La question climatique et environnementale serait à elle seule suffisante pour nous faire renoncer à ce projet obsolète avant d'être né et à investir notre argent et notre énergie pour nous préparer aux temps difficiles auxquels nous allons rapidement être confrontés.

Le préavis qui nous est présenté ne nous donne pas toutes les informations que nous serions en droit de recevoir pour nous forger une opinion éclairée sur l'intérêt de ce projet.

La problématique de l'enneigement futur est traitée avec une grande légèreté. Sur ce sujet au point 4.2 du préavis, on nous rappelle juste qu'on a toujours skié aux Pléiades, et qu'on peut y skier avec peu de neige. Pourtant des données nécessaires au débat sont disponibles, dont celles publiées par l'institut fédéral de recherches WSL.



On peut utilement rappeler que les 4 dernières années en Suisse ont été les plus chaudes depuis 1864 et que le réchauffement climatique est plus rapide en Suisse que dans d'autres parties du monde. Depuis 1970, la durée d'enneigement dans les Alpes suisses s'est réduite de 37 jours et à toutes les altitudes entre 1100 et 2500 m. Durant les prochaines décennies, on continuera d'assister à une diminution progressive de la durée et de la quantité de la couverture neigeuse. Ce sont les altitudes situées entre 1100 et 1400 m qui seront particulièrement touchées, puisqu'elles risquent d'atteindre le seuil d'un jour sur 2 de précipitations sous forme de pluie durant les mois de décembre, janvier et février. Certes la variabilité des précipitations neigeuses fera que l'on pourra continuer à avoir certains hivers avec un bon enneigement. Mais le nombre de jours de pratique possible du ski aux Pléiades va se réduire année après année comme peau de chagrin, c'est cette réalité qu'il nous faut prendre en compte dès aujourd'hui.

La municipalité n'a pas jugé utile de remettre dans le préavis 03/2019 le tableau sur le nombre de jours d'exploitation annuelle du télésiège de la Châ. Ce tableau était disponible dans le préavis 11/2017 qui concernait la dépense pour les frais d'étude du renouvellement du télésiège de la Châ. On y voit que depuis 2012 ce nombre n'a jamais dépassé 50, sauf en 2015 (62 jours), avec une forte réduction en 2016 et 2017. Il était indiqué que ces réductions étaient en lien avec des problèmes techniques mais sans qu'il soit possible de connaître la part respective des pannes et du faible enneigement dans cette réduction d'exploitation.

Toujours dans le préavis 11/2017 il était écrit que l'ouverture des installations du domaine skiable des Pléiades était envisageable dès mi-décembre selon l'enneigement. Dans le préavis 03/2019 la municipalité ne recule devant aucun excès d'optimisme puisque c'est la date du 1^{er} décembre qui est notée !

De façon anecdotique, on nous indique que l'on pallie le risque de faible enneigement au bas de la piste de la Châ en remontant son départ de 250 mètres, sans préciser qu'en terme de dénivelé selon les courbes de niveau, cela ne correspond qu'à un gain minime de 80 m d'altitude.

On relève aussi l'absence de référence au plan directeur cantonal (PDCn), 4^e adaptation du 31 janvier 2018 : celui-ci spécifie que les équipements nécessaires au développement touristique du canton ne peuvent plus être implantés sans avoir préalablement fait l'objet d'une réflexion rigoureuse quant à leur localisation. Monsieur Dominique Martin, syndic de Blonay, a rappelé lors de la commission ad hoc conjointe Blonay St-Légier du 20 février 2019 qu'un soutien financier du canton est exclu pour des remontées mécaniques situées à une altitude inférieure à 1400 m, dont le maintien est jugé aléatoire. Par ailleurs le canton estime qu'il y a trop de remontées mécaniques et encourage les fusions.

L'étude pour le renouvellement du TK de la Châ a été couplée à une étude de développement 4 saisons du site des Pléiades, ce qui doit être salué. Le bureau Pacte3f a ainsi été mandaté et a réalisé une analyse stratégique pour la valorisation « 4 saisons » du site des Pléiades. A la lecture du préavis 03/2019, on apprend que cette analyse de Pacte3f a été étroitement coordonnée avec une autre étude menée en parallèle et à plus large échelle avec tous les acteurs du site et portant sur les possibilités de développement 4 saisons et les moyens mis en œuvre. Etrangement cette étude nommée « Enjoy Pléiades » n'est pas disponible. On ne sait donc pas qui l'a réalisée, sur quel budget, ni de quelle façon elle complète (ou fait doublon ?) avec l'étude de Pacte3f.



Monsieur D. Epp a indiqué lors de la commission conjointe que cette étude ferait l'objet d'un préavis. Il paraît étrange que la décision de renouvellement du TK Châ puisse être discutée avant que soit achevée la réflexion globale sur un développement 4 saisons des Pléiades. Et sans que soit porté à la connaissance des conseillers communaux l'ensemble des études faites pour une valorisation 4 saisons des Pléiades pouvant sans doute apporter des éléments en faveur d'une transition vers un tourisme moins dépendant de la neige.

Il faut aussi signaler que l'on nous vante une installation évolutive laissant ouverte la possibilité du transport des VTT. Mais par ailleurs dans la conclusion du préavis il est écrit que tous les scénarii présentés d'évolution de l'offre touristiques s'avèrent défavorables au transport de VTT à la Châ.

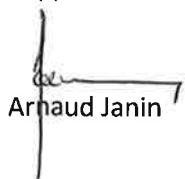
Dans le préavis 11/2017, un montant de 15'000 CHF était inscrit dans les prestations pour une notice d'impact sur l'environnement. Les résultats de cette étude n'apparaissent pas dans le préavis qui nous est soumis. Les quelques informations qui nous sont données au paragraphe 7.2 sur l'impact environnemental de la nouvelle installation sont significativement lacunaires, et on relève l'absence d'analyse en lien avec le changement climatique.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous demandons de surseoir au remplacement du TK de la Châ tant que n'aura pas été définie et discutée au sein des communes de Blonay et St-Légier la vision globale 4 saisons pour la mise en valeur du site des Pléiades. Dans l'attente de ce débat et de cette planification, une nouvelle prolongation d'autorisation d'exploiter le télésiège la Châ peut être demandée au canton, ce qui ne semble pas exclu dans la mesure où les démarches pour un éventuel remplacement sont en cours. Ce temps supplémentaire de réflexion permettra aussi de compléter la notice d'impact.

Le site des Pléiades doit dès à présent envisager son développement sans les activités de neige qui sont promises à disparaître dans le court moyen terme. Tant qu'un vrai débat n'aura pas été entrepris sur la mise en valeur du tourisme 4 saisons aux Pléiades et avant d'entrer en matière sur l'investissement pour le remplacement du TK de la Châ, nous vous invitons à refuser le préavis 03/2019, compte tenu aussi des prévisions catastrophiques en termes d'évolution climatique et environnementale.

Rapporteur



Arnaud Janin